

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 4 février 2025

Le 4 février 2025 à 20 heures, le conseil municipal de La Jaille-Yvon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil, sous la présidence de M. Vincent REBILLARD, le plus âgé des membres du conseil municipal, sur la convocation qui a été adressée par Mme Ghislaine BOURGEOIS, 1^{ère} adjointe.

Convocation : 31 janvier 2025

Étaient présents : Ghislaine BOURGEOIS, Pascal CHEVROLLIER, Marie-France MATAGNE, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Vincent REBILLARD, Pascal VANDERGUCHT, Valérie RENOUL

Secrétaire de séance : Jérémie DERSOIR

Conseillers en exercice : 08

Votants : 08

Présents : 08

Quorum : 05

- ÉLECTION DU MAIRE

n°2025.02.04-01

Vu les articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

M. Vincent REBILLARD a présenté sa candidature à la fonction de Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 8
Nombre de bulletins nuls	: 0
Nombre de bulletins blancs	: 1
Nombre de suffrages exprimés	: 7
Majorité absolue	: 4

A obtenu :

- M. Vincent REBILLARD : 7 voix

M. Vincent REBILLARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

n°2025.02.04-02

Présidence de la séance : M. Vincent REBILLARD, Maire

Le maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune de La Jaille-Yvon un effectif maximum de 3 adjoints.

M. le Maire propose la création de 2 postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide la création de 2 postes d'adjoints.

- ÉLECTION DU 1^{ER} ADJOINT

n°2025.02.04-03

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 2,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du premier adjoint.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Mme Ghislaine BOURGEAIS a présenté sa candidature à la fonction de première adjointe.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 8
Nombre de bulletins nuls	: 0
Nombre de bulletins blancs	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 8
Majorité absolue	: 5

A obtenu :

- Mme Ghislaine BOURGEAIS : 8 voix

Mme Ghislaine BOURGEAIS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première adjointe et a été immédiatement installée.

- ÉLECTION DU 2^E ADJOINT

n°2025.02.04-04

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour de scrutin

Mme Marie-France MATAGNE a présenté sa candidature à la fonction de deuxième adjointe.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 8
Nombre de bulletins nuls	: 0
Nombre de bulletins blancs	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 8
Majorité absolue	: 5

A obtenu :

- Mme Marie-France MATAGNE : 8 voix

Mme Marie-France MATAGNE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

Récapitulatif des délibérations prises en séance du 4 Février 2025

Membres du conseil municipal présents : Vincent REBILLARD, Ghislaine BOURGEAIS, Marie-France MATAGNE, Pascal CHEVROLLIER, Jérémie DERSOIR, Bruno LEBRETON, Pascal VANDERGUCHT, Valérie RENOUL

2025.02.04-01: Élection du Maire

2025.02.04-02: Détermination du nombre d'adjoints

2025.02.04-03: Élection du 1^{er} adjoint

2025.02.04-04: Élection du 2^e adjoint

Le Maire, Vincent REBILLARD	La secrétaire de séance, Jérémie DERSOIR
--------------------------------	---